

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU

11 Juillet 2016

L'an deux mille seize, le onze juillet à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Sauvillers-Mongival sous la présidence de Monsieur PELTIEZ Gilles, Maire.

Etaient Présents : Mr PELTIEZ Gilles, Mr WABLE Vincent, Mr VATIN Dominique, Mme LANGEVIN Michèle, Mme FRENOY Christiane Mr BACHELLEZ Francis, Mr PELTIEZ Christophe, Mr SOYEZ David, Mr PINARD Jean-Michel, Mr ROGER Nicolas, Mr FAVRESSE Sylvain,

A l'ouverture de la séance, le maire demande aux membres du conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour : le P.L.U.I.

A l'unanimité, le conseil accepte d'intégrer ce point à l'ordre du jour.

DEVIS EGLISE

Le paratonnerre situé au-dessus de la flèche de l'église penche de plus en plus et menace de tomber. Le maire, à la demande des membres du conseil municipal, présente le devis des Ets BODET. Cette entreprise qui fait déjà la maintenance de l'horloge de l'église, est venue constater les travaux à faire et à estimer le coût à 8004,00 € TTC.

Devant l'urgence de la situation, les membres du conseil donnent leur accord pour effectuer les travaux à plus vite.

LOCATION DU TERRAIN DERRIERE LA SALLE DES FÊTES

Lors de la dernière réunion, Mr PINARD a informé les membres du conseil qu'il était intéressé pour louer le terrain situé derrière la salle des fêtes. A l'unanimité, les membres du conseil acceptent de louer ce terrain à Mr PINARD et fixent le loyer annuel à 75 € à compter du 01 août 2016. Le bail sera reconduit chaque année par accord tacite.

Un grillage sera posé pour clôturer cette parcelle.

POINTS SUR LES TRAVAUX

Réseau d'eau : Le maire informe les membres du conseil qu'il y a eu plus de travaux que prévus. Des canalisations en plomb ont été remplacées et un compteur supplémentaire a été mis.

P.L.U.I.

Le maire présente au conseil le document de travail arrêté au 16 juin 2016. Le conseil décide de porter des modifications au plan présenté soit : déplacer les limites de constructibilité le conseil accepte le projet éventuel de l'exploitation agricole SCEA de SEPTOUTRE.

QUESTIONS DIVERSES.

Ecole : Les effectifs prévisionnels depuis le début de l'année sur le RPI sont en diminution. Le projet de classe supplémentaire n'est plus à l'ordre du jour. Les classes sont maintenues dans les communes sans regroupement d'enfants à Louvrechy et Rouvrel. La classe de Mailly est conservée seule l'institutrice est mutée dans un autre secteur et sera remplacée par une autre personne.

Voirie : Il a été signalé la dangerosité du carrefour St Ribert Prévoir la tonte du chemin du tour de ville.